

Le ministre de l'Intérieur redéfinit la laïcité. Serait-il en mission ?

par

Catherine Kintzler,

Mezetulle , 3 avril 2026

URL : <https://www.mezetulle.fr/le-ministre-de-linterieur-redefinit-la-laicite-serait-il-en-mission/>

Le 12 mars 2026, à la grande mosquée de Paris, le ministre de l'Intérieur et des cultes Laurent Nuñez était présent pour une cérémonie de rupture du jeûne marquant la fin du Ramadan. Il y a pris la parole. Dans son intervention, deux déclarations ont été amplement relevées par les médias, à juste titre. Quelques autres choses sont à souligner dans ce discours empreint d'un vernis républicain et laïque, mais profondément acquis à une vision « interconvictionnelle » de la cité. On examine quelques bévues dans ce discours, on s'interroge aussi sur sa fonction politique.

On peut écouter l'intégralité du discours sur Youtube <https://www.youtube.com/live/FLKuKNLRBVg>, entre les repères de minutage 25 et 37 minutes.

Sommaire [[masquer](#)]

1 Deux passages amplement commentés dans les médias

1.1 Le voilement des fillettes

1.2 « Développer, mieux faire connaître l'islam »

2 Réduction de la laïcité à la liberté de croyance

2.1 « Nul ne peut [sic] être inquiété pour ses convictions [sic] [même] religieuses »

2.2 La laïcité se réduit-elle à « la garantie de croire et d'exercer un culte » ?

3 Quel objectif politique ?

4 Note

Deux passages amplement commentés dans les médias

Le voilement des fillettes

Le ministre tolère volontiers le voilement des petites filles, précisant que lui-même ne sera pas « celui qui ira expliquer à des enfants qu'en portant le voile, elles menacent le vivre-ensemble républicain ». C'est beau comme du Jospin en 1989 lors de l'affaire de Creil. Dire aux parents qu'ils marquent une enfant mineure en lui signifiant, et en signifiant clairement à tous ceux qui la voient, au-delà même d'une assignation religieuse, qu'elle doit se sentir inférieure à d'autres enfants du fait même de ce qu'elle est (à savoir une fille) et qu'elle doit se conduire en conséquence de cette infériorité, non, non, ce serait stigmatisant. Souligner la discordance de ce marquage inégalitaire, par définition non libre puisqu'il est imposé sans possibilité de refus, avec l'article premier de la Déclaration des droits, vous n'y pensez pas...

Si le ministre, dans sa souplesse bien connue, a hésité à choquer certains de ses interlocuteurs, il pouvait éviter le sujet ou ne pas l'aborder en des termes qui approuvent une attitude que bien des musulmans réprouvent, et qui en outre s'appuient sur une énormité. Comment peut-on rendre un enfant responsable de ce que son entourage lui enjoint de porter ?

« Développer, mieux faire connaître l'islam »

En affirmant son soutien à « toute initiative visant à mieux faire connaître l'islam », le ministre croit bon d'ajouter, en

un moment d'improvisation s'adressant au recteur de la Grande mosquée « *Et tu sais mon cher Chems, combien le président de la République est attaché à développer, à mieux faire connaître l'islam* ». Oups, un petit dérapage était en route : comment un président de la République française peut-il être attaché au développement d'une religion ? Ce n'est pas son affaire, en aucune manière, et c'est contraire à la Constitution ainsi qu'à la loi. M. Nuñez s'en rend compte et complète : « à développer, à mieux faire connaître ». Que faut-il comprendre : « développer c'est-à-dire mieux faire connaître » ou bien « développer et en outre mieux faire connaître » ?

Réduction de la laïcité à la liberté de croyance

Mais un autre point, fondamental, mérite d'être relevé. Sans surprise, une tonalité générale de « dialogue interreligieux » irrigue le discours, illustré en l'occurrence par « la convergence entre le Carême et le Ramadan ». Une conception interconvictionnelle semble bien être, d'après L. Nuñez, l'alpha et l'oméga de la laïcité qu'il réduit à la liberté de croyance et de pratique d'un culte. Ce qui apparaît notamment dans deux passages.

« ***Nul ne peut [sic] être inquieté pour ses convictions [sic] [même] religieuses*** »

Premier passage (à environ 32') :

« [les auteurs des actes et crimes antimusulmans sont les ennemis de] la République laïque qui garantit que *nul ne peut être inquieté pour ses convictions religieuses* » (c'est moi qui souligne).

À l'évidence cela se veut être une citation de l'article 8 de la Déclaration des droits. Sauf que deux mots ont été changés, et qu'un autre mot manque... et ça change tout. Cet article dit en effet : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » (c'est moi qui souligne). Passons sur la transformation de « doit » en « peut » et aussi sur la réduction, moins innocente, des « opinions » aux « convictions ». Attribuons-les à l'oralité de l'intervention. Mais l'omission de « même » change le sens de la phrase en le restreignant, car alors l'adjectif « religieuses » qualifie directement le substantif « opinions » (ou selon L. Nuñez, « convictions »). Si on ne peut pas être inquiété pour ses « convictions religieuses », on peut donc l'être pour des « convictions » autres que religieuses ? Et si l'on rétablit le lexique d'origine c'est bien pire : on pourrait être inquiété pour ses opinions autres que religieuses ? Je ne sais pas si le ministre s'est bien rendu compte que cela peut se conclure de son propos, et franchement je ne pense pas qu'il ait voulu aller jusque-là. Admettons donc, encore, que cette bévue est due à une maladresse excusable dans un discours sur le vif. Mais ça commence à faire beaucoup, et toujours dans le même sens.

La laïcité se réduit-elle à « la garantie de croire et d'exercer un culte » ?

Enfin je relève une définition aberrante de la laïcité, présentée cette fois avec une telle assurance qu'on ne peut pas avancer l'excuse de la maladresse ou de l'approximation orale.

« La garantie de croire et d'exercer un culte : il n'y a pas d'autre définition de la laïcité », déclare le ministre à 35'-37'.

Les partisans les plus tièdes d'une tolérance élargie ajouteraient timidement « de croire, de ne pas croire, de changer de croyance ». Et même cela, qui est tout de même moins restrictif, serait encore insuffisant pour caractériser la laïcité, n'en déplaise à M. le Ministre. Car une association politique laïque ne se contente pas d'assurer la liberté de différentes « convictions », au nombre desquelles on peut placer l'athéisme. En installant l'autonomie totale du politique et son indépendance à l'égard de toute « conviction », une association politique laïque assure la liberté de conscience, elle construit un espace de liberté que les convictions, si nombreuses et diverses soient-elles, ne peuvent pas saturer. La République laïque n'est ni religieuse, ni irréligieuse, ni anti religieuse, ni interreligieuse, ni interconvictionnelle ; elle est a-religieuse, indépendante de toute sorte de « conviction ». C'est ainsi qu'elle garantit la liberté de conscience et son exercice (qu'il s'effectue ou non dans un culte), dans le cadre du droit commun.

À prendre la formule de L. Nuñez au sérieux, la laïcité de la République consisterait donc à accorder sa garantie aux seuls croyants. On ne demande pas à M. le Ministre d'avoir médité sur la théorisation de la laïcité, il a bien d'autres affaires à régler. Mais on peut supposer qu'il prend conseil afin de réduire le nombre de bêtises et d'énormités qu'on laisse échapper dans une intervention orale. Et on peut s'inquiéter de constater, à travers une déclaration aussi effarante, qu'il n'a même pas relu la loi de 1905, non

seulement son article premier, mais également son volet pénal (qui devrait pourtant intéresser le ministre de l'Intérieur), lequel garantit aussi le non-exercice d'un culte.

Quel objectif politique ?

Tout cela accompagné de force témoignages d'amitié tutoyante un peu lourdingues à la limite du copinage, dans une mosquée dont tout le monde sait qu'elle est contrôlée par l'Algérie. Tout cela après le déplacement du même ministre dans ce pays (avec le succès que l'on sait, car il y a toujours un otage français aux mains du pouvoir algérien). Tout cela appuyé par une référence au président de la République, qui serait attaché à développer l'islam - euh, pardon, sa connaissance - en France. Tout cela après le départ de Bruno Retailleau du ministère de l'Intérieur. Tout cela à quelques mois de l'élection présidentielle et en pleine déconfiture du macronisme¹.

Tout cela laisse la forte impression que L. Nuñez était en mission et faisait passer un message de « réconciliation » conforme au vœu d'un président qui souhaiterait peut-être sortir sur un grand succès pacificateur enjambant la Méditerranée. Peut-être, et surtout : à quel prix ?

Note

1 - On aura remarqué (c'est un simple exemple qui s'en tient aux sujets abordés ici) que l'unanimité est loin de régner au sein du gouvernement sur le voilement des fillettes.